

VALIDE LES 4 HEURES
OBLIGATOIRES
DE FORMATION
DÉONTOLOGIE ET
DISCRIMINATION

Déontologie, lutte contre les discriminations, LBC/FT et RGPD

OBJECTIF(S)

- Maîtriser les obligations en matière de déontologie et de lutte contre la discrimination au logement
- Établir la cartographie des risques clients, des risques sur les modalités des transactions, permettant l'évaluation, la vigilance et la gestion du risque. Aide à la mise en place des procédures internes. Anticiper les contrôles de la DDPP (DGCCRF). Respecter son obligation de formation (dirigeants et collaborateurs) sur cette législation
- Permettre aux professionnels de l'immobilier de connaître les règles légales et réglementaires fondamentales relatives à la protection des données à caractère personnel ;

NIVEAU & PUBLIC

ESSENTIEL

Tous

Prérequis : aucun

PROGRAMME

I - CODE DE DÉONTOLOGIE : DÉCRET N° 2015-1090 DU 28 AOÛT 2015

- Les objectifs (deux heures de formation obligatoire pour tous les collaborateurs)
- Les 12 articles du décret

II - DISCRIMINATION AU LOGEMENT : DÉCRET N° 2020-1259 DU 14 OCTOBRE 2020

- Les objectifs (deux heures de formation obligatoire pour tous les collaborateurs)
- Les précautions à prendre – les réflexes à avoir

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 7 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel trilingue spécialisé en transaction immobilière

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

III - LES OBLIGATIONS LEGISLATIVES EN LA MATIÈRE (TRACFIN)

- Procédure à maîtriser
- Mise en application

IV – RGPD

- Les obligations pour les professionnels de l'immobilier
- Les droits des personnes concernées



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap